

29 nov 2012 -12:12

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Fixation des coûts des analyses exécutées dans les laboratoires de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal* qui vise à fixer les coûts des analyses exécutées dans les laboratoires de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Les coûts ont été calculés selon un modèle qui tient compte des frais liés aux bâtiments, des frais administratifs et des frais par analyse. Les coûts de certaines analyses particulières ont toutefois été fixés de manière spécifique.

Le projet a été soumis à l'avis du Conseil consultatif de l'AFSCA et du Conseil d'Etat et a été concerté avec les gouvernements régionaux.

** modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'AFSCA.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>